



## ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

### EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

**Art.L1122-17 :** Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, le **lundi 25 mars 2019 à 18heures30**.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 15 mars 2019.

**PAR LE COLLEGE :**

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,

### **ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019**
- 2. Lancement procédure pour élection d'un Président du Conseil Communal.**

### **RATIFICATION**

- 3. Ratifications de factures**
- 4. Communications de la tutelle**

### **PERSONNEL - GRH**

## **DIRECTION FINANCIERE - SERVICE DE LA RECETTE**

5. Sanctions Administratives Communales- Amendement à la convention de partenariat du 27 mars 2018 relative à la mise à disposition de la commune de Boussu d'un Fonctionnaire provincial en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur - Loi SAC du 24/06/2013 - "Infractions et Incivilités" et "Infractions en Arrêt et Stationnement".
6. Sanctions Administratives Communales- Amendement à la convention de partenariat du 27 mars 2018 relative à la mise à disposition de la commune de Boussu d'un Fonctionnaire provincial en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur - Décret du 5 juin 2008 - Infractions Environnementales.
7. Sanctions Administratives Communales- Amendement à la convention de partenariat du 27 mars 2018 relative à la mise à disposition de la commune de Boussu d'un Fonctionnaire provincial en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur - Décret du 6 février 2014 - Voirie communale.

## **SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES**

## **JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE**

8. Décret du 04 octobre 2018 - Délégation de compétences en matière de marchés conjoints
9. Convention organisant la prise en charge des frais et honoraires du vétérinaire par les volaillers présents sur le marché dominical
10. Décision du 26 février 2019 de la Commission de contrôle des dépenses électorales - information

## **URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT**

## **TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)**

## **REGIE FONCIERE - SERVICE FONCIER**

11. Assise de cabine électrique rue des Herbières : bail emphytéotique
12. Vente des bâtiment Rue Alfred Ghislain n° 16-18/20 (Ancienne Bibliothèque et Foyer Culturel)

**PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE -  
JEUNESSE**

**POPULATION**

- 13.** Elections simultanées du 26 mai 2019 - Détermination du prix du registre des électeurs

**ETAT CIVIL**

**FETES & CEREMONIES - CULTURE - SPORTS  
COMMUNICATION - BIBLIOTHEQUE**

- 14.** Piscine de Boussu : 7è Opération A L'EAU. Programme d'apprentissage à la natation.

**PLAN DE COHESION SOCIALE - AFFAIRES SOCIALES**

- 15.** Convention PCS – ASBL Multisports Boussu - visant la mise à disposition de l'infrastructure du Hall sportif de Boussu.

**PREVENTION - ENVIRONNEMENT - GESTION DES MARCHÉS**

**SERVICE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL**